

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

SAINT LOUIS DE MONTFERRAND- Programme de voirie d'intérêt communautaire -Avenue de la Garonne - Convention avec la Conseil Général - Autorisation



Monsieur CHAZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux envisage la poursuite des travaux d'aménagement de l'avenue de la Garonne inscrite dans le programme de voirie d'intérêt communautaire 2003 / 2007. Une première phase de réalisation entre la rue Monteau et la rue de la Paix est à ce jour achevée.

Cet aménagement vise d'une part à améliorer les conditions de circulation et d'autre part à assurer un meilleur cadre de vie des riverains et usagers sur cet axe structurant du bourg en apportant des réponses en matière de qualité des espaces publics, de fonctionnalité et de sécurité du secteur. La poursuite des travaux d'aménagement sur l'avenue de la Garonne à réaliser, objet de la présente délibération, concerne la séquence comprise entre les rues Joliot Curie et Monteau au Sud du bourg et celle comprise entre la rue de la Paix et la rue Bellerive, dans sa partie Nord.

La poursuite de ces travaux objet de cette délibération consiste en :

➤ **Dans sa partie SUD : depuis la rue Joliot Curie jusqu'à la rue Monteau**

- Recalibrage de la chaussée à 5,50m
- Création de trottoirs en calcaire stabilisé avec plantations d'alignement
- Réalisation d'entrées charretières en enrobé noir
- Réfection de la couche de roulement
- Réfection de la couche de roulement
- Création de plateaux surélevés

➤ **Dans sa partie NORD : depuis la rue de la Paix jusqu'à la rue Bellerive**

- Recalibrage de la chaussée à 5,50m
- Création de stationnements latéraux dans le tronçon compris entre la jalle de la Gaucherie et l'avenue Victor Hugo
- Création de trottoirs en calcaire stabilisé avec plantations d'alignement

- Réalisation d'entrées charretières en enrobé noir
- Réfection de la couche de roulement
- Création d'îlot séparateur franchissable en pavé sur l'avenue de la Garonne au débouché de la rue Bellerive

Le coût global de ces travaux, estimé à 1 400 000 € TTC, sera imputé dans le cadre du budget de l'exercice correspondant Chapitre 458 – Compte 458– Fonction 8220 – CRB O400 – Prog VCA 00.

Dans la mesure où cet aménagement se situe sur une emprise de voie départementale : RD 10, l'accord du Conseil Général est nécessaire.

Le Conseil Général de la Gironde assure le financement de la couche de roulement à hauteur de 13 378 € HT.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général, pour la réalisation des travaux évoqués.

A signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2004

M. ALAIN DAVID

